

ÉTÉ 2019

Vague de solidarité bleue en Mauricie pour les lockoutés d'ABI

Une immense vague de solidarité a déferlé sur Trois-Rivières le 25 mai dernier lors de la Grande marche familiale avec les lockoutés d'ABI. L'ambiance était détendue et les sourires s'affichaient sur les visages; pour les lockoutés, ils traduisaient le soulagement de se sentir appuyés par des syndiqués de tout le Québec, tandis que ces derniers souriaient à l'idée de faire la différence dans la vie de gens qui résistent dignement aux attaques d'une multinationale.

Plus de 5000 personnes ont répondu à l'appel pour soutenir les lockoutés à la rue depuis le 11 janvier 2018. Même le soleil était



ÉRIC DEMERS

de la partie. « Une journée comme aujourd'hui, ça fait du bien! Ça démontre toute la solidarité syndicale du Québec, peu importe la couleur du drapeau. C'est une démonstration à notre employeur et à notre gouvernement: nos gens sont solides, ils sont courageux et vont se tenir debout », a scandé le président de la section

locale 9700 des Métallos, Clément Masse.

À ses côtés, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a rappelé que le premier ministre n'avait « pas d'affaire à prendre parti pour ABI comme il l'a fait », soulignant qu'il avait ainsi donné la bénédiction gouvernementale pour

continuer à attaquer les lockoutés, alors que ces derniers n'ont aucune demande à la table de négociations.

Étaient au rendez-vous aussi des confrères et consœurs de la plupart des affiliés de la FTQ ainsi que des militants des autres centrales et de plusieurs autres organisations

SUITE À LA PAGE 6

Merci Léo!



CALENDRIER

Activités de formation

Septembre

Dirigeantes et dirigeants

9 au 12 à Québec

Déléguée syndicale et délégué syndical

18 au 20 à Brossard

Secrétaire archiviste

23 et 24 à Brossard

Dossier du grief

25 au 27 à Sept-Îles

Négociation collective

25 au 27 à Brossard

Octobre

Dossier du grief

2 au 4 en Beauce

Réclamation à la CNESST

2 au 4 à Brossard

Déléguée et délégué de site – SL 8922

9 au 11 à Montréal

Introduction à la santé et sécurité du travail

9 au 11 à Brossard

Dossier du grief

16 au 18 à Brossard

Finances de la section locale

21 au 23 à Brossard

Leadership & communication

21 au 25 à Mont-Tremblant

* Début le 20 en soirée

Déléguée syndicale et délégué syndical

23 au 25 à Rouyn-Noranda

Négociation collective

30 octobre au 1^{er} novembre à Brossard

Autres activités

Forum Jeunes Métallos

16 au 18 octobre à Mont-Tremblant

Assemblée annuelle

20 au 22 novembre à Laval

Congrès FTQ

25 au 28 novembre

DÉCISION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Préjudice esthétique reconnu

Une préposée aux bénéficiaires a subi un accident du travail à la suite d'une grave agression physique par un patient alors qu'elle était membre de la section locale 7625, à la résidence Les Jardins de Montarville. Elle a été agressée en mars 2015 par un patient qui l'a soudainement prise à la gorge, la soulevant de terre et lui fracturant la mâchoire, provoquant une paralysie faciale permanente. En janvier 2017, à la suite de multiples chirurgies, injections et traitements qui ont finalement échoué, son état est demeuré stable et sa lésion a été consolidée; elle a pu reprendre son travail.

Au moment de déterminer l'atteinte et les séquelles permanentes, l'employeur a contesté l'expertise médicale faite par l'expert de la CNESST.

À ce moment, la travailleuse n'était plus membre du Syndicat, mais ce dernier a néanmoins décidé de la représenter dans son combat contre son employeur et la CNESST. La révision administrative de la CNESST avait revu à la baisse le pourcentage d'atteinte permanente, au motif que la travailleuse pouvait avoir un visage harmonieux sans avoir besoin de sourire et que sa paralysie faciale ne comptait donc pas comme étant un préjudice esthétique. Avec l'aide des Métallos, elle a contesté cette décision et obtenu gain de cause au Tribunal administratif du travail (TAT). La CNESST a toutefois déposé une demande de révision de la décision sur un aspect technique de calcul du pourcentage d'atteinte permanente. Les Métallos seront à ses côtés jusqu'au bout pour l'assister dans ses démarches.

Syndromes du canal carpien reconnus

Un travailleur de la section locale 6586 chez ArcelorMittal Produits longs Canada ayant reçu un diagnostic de syndrome du canal carpien bilatéral avait vu sa réclamation être initialement refusée. La Commission avait ensuite infirmé sa décision et reconnu la lésion lors de la révision administrative. L'employeur a de nouveau contesté cette décision. Un dossier étoffé décrivant les tâches, positions et outils utilisés par le travailleur, ainsi qu'une expertise médicale pour laquelle la section locale a assumé les frais, ont permis de faire contrepoids au témoignage du témoin expert de l'employeur. Le TAT a donc donné gain de cause et reconnu cette lésion professionnelle, une première au sein de cette entreprise. La décision du TAT a par la suite été appliquée pour un deuxième travailleur du même poste qui avait reçu le même diagnostic.

Mine Beaufort – Val-d'Or

Un métallo de la mine Beaufort (SL 4796) de Val-d'Or a été reconnu pour la maladie de Raynaud, un syndrome vibratoire et un tunnel carpien bilatéral. La Commission estime que la présence de vibrations sollicite les membres supérieurs plus de la moitié du temps travaillé. De fait, cette sollicitation constitue un facteur déterminant dans le diagnostic du tunnel carpien, du syndrome vibratoire et de la maladie de Raynaud.

Bienvenue aux nouveaux membres

- Allied Universal Security Services of Canada/UPS Canada/Brossard
- 9140-2958 Québec inc. Logements Côte-Nord
- Knob Lake & Timmins Railway Company Inc./Montréal
- Aldes Canada
- Mines Abcourt Inc./Rouyn-Noranda/(Division Géant Dormant Cantons Maizerets, Chaste, Soissons et Glandelet)
- Blanchette & Blanchette inc.
- Production sécurité inc./SQDC/Blainville
- OMH de La Sarre
- Wilfrid Poirier ltée
- Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI)
- Synagri SEC/Saint-Hyacinthe
- Trimax Sécurité inc./Laval/(Aquarium de Québec, Place Côte-Vertu)
- Convoyeur Continental & Usinage ltée
- Gestion 500 Place d'Armes inc.
- Axia services/Montréal/(Cégep de Saint-Jérôme)
- Production sécurité inc./Blainville, Bouvier, Chemin Ste-Foy
- Syndicat de la copropriété TDC
- Centre de la petite enfance Touchatouille inc.
- Scierie St-Fabien inc.
- Brenntag Canada inc.
- Praxair Canada inc./Mississauga (Ontario)
- AFL «ATI Telecom International Company»
- Falco Technologies inc.
- Boiseries BG

RENCONTRES RÉGIONALES 2019

Échanges fructueux, solidarité et campagnes

L'édition 2019 des rencontres régionales a permis aux sections locales d'échanger sur l'actualité syndicale dans les 5 « régions » du Syndicat des Métallos. Près de 500 personnes ont participé à l'une ou l'autre des différentes rencontres régionales qui se sont tenues de la mi-mai à la mi-juin, à Orford, Saint-Sauveur, Thetford Mines, Val-D'Or et Saint-Georges-de-la-Malbaie près de Gaspé.

Les membres ont témoigné de ce qui s'est passé au cours de l'année dans leur milieu de travail respectifs, tant au chapitre des négociations, des relations de travail ou encore de la santé et de la sécurité.

Au menu, il a été question de la campagne syndicale pour un régime d'assurance médicaments universel, une revendication portée par la FTQ et

ses différents syndicats affiliés ainsi que la CSN et la CSQ. « Ce serait économique pour l'ensemble des Québécois, cela permettrait de réduire les coûts des médicaments, d'assurer une couverture et un financement plus équitable et de limiter les hausses des assurances dans nos négociations collectives », a résumé en substance la responsable de la recherche aux Métallos, Manon Bertrand.

La nécessaire modernisation de l'encadrement de la santé et de la sécurité du travail a aussi été abordée. La responsable du service de la santé et de la sécurité a résumé les revendications pour que les mesures de prévention soient appliquées dans l'ensemble des milieux de travail, et non seulement dans les secteurs prioritaires. « Seulement 11,6 % des travailleurs sont aujourd'hui visés par toutes

les mesures de prévention prévues dans la loi, notamment le représentant à la prévention et le comité de santé et sécurité », a illustré Julie Hébert.

Sa collègue du Service de l'éducation, Maude Raïche, a abordé avec les représentants des sections locales l'importance de maximiser le transfert dans l'action lorsque les participants reviennent dans leur milieu de travail. « Qu'est-ce qu'on peut faire avant d'envoyer un participant à un cours et, surtout, lorsqu'il revient dans son milieu de travail, pour qu'il puisse mettre en application ce qu'il a appris dans la formation, pour qu'il y ait un maximum de retombées syndicalement », a-t-elle demandé. Le sujet devrait revenir au menu des réflexions sous peu.

Un confrère du District 6, Éric Delparte, est venu présenter le Fonds d'éducation familiale et communautaire, qui permet aux sections locales d'avoir un soutien pour organiser différentes activités éducatives auprès des familles des membres, de leurs communautés ainsi que pour outiller les nouveaux ou jeunes militants.

Il a finalement été question du Fonds humanitaire des Métallos et de son fonctionnement ainsi que du tout nouveau programme du Comité des avantages sociaux métallos (CASOM) intitulé « Mon futur », qui vise à soutenir les membres



DANIEL MALLETTE

Retraite de Sylvie Lamarre au 9414

Adjointe administrative à la section locale 9414 depuis 35 ans, Sylvie Lamarre a pris une retraite bien méritée ce printemps. La section locale 9414 en Montérégie lui a organisé un 5 à 7 surprise le 26 avril dernier afin de souligner son départ à la retraite. L'exécutif du 9414, les permanentes et permanents actifs et les retraités qui ont côtoyé Sylvie, amis, direction du Syndicat des Métallos et famille de Sylvie étaient invités. Elle laisse un grand vide pour beaucoup de monde, entre autres les officiers de la section locale. Souhaitons-lui de profiter de cette douce liberté qu'offre la retraite. Une belle retraite Sylvie!



dans la préparation de leur avenir financier et de leur retraite.

Lors de son discours de clôture, le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a salué la solidarité dont ont fait preuve les métallos de partout pour soutenir les confrères et consœurs d'ABI en lockout depuis près d'un an et demi. Il s'est par ailleurs réjoui de constater la levée des tarifs sur l'acier et l'aluminium.



Lors de leur semaine de rencontres sur la colline du Parlement, les délégués du Syndicat des Métallos ont rencontré tous les membres du caucus du Bloc québécois, comme on le voit sur la photo. Ils ont aussi rencontré le chef du NPD, Jagmeet Singh, ainsi que des députés de toutes les allégeances politiques et plusieurs sénateurs, dont plusieurs sont indépendants.

MIEUX PROTÉGER LES RENTES EN CAS DE FAILLITE

La sensibilisation se poursuit auprès des députés

Les Métallos ont de nouveau pris le chemin de la colline du Parlement ce printemps pour sensibiliser des hommes et des femmes politiques à la nécessité de protéger les rentes des travailleurs et des retraités en cas de faillite d'une entreprise.

C'était la quatrième fois au cours des deux dernières années que des militants syndicaux se rendaient ainsi à Ottawa pour plaider la cause des travailleurs et retraités. Cette fois-ci, des militants des trois districts métallos au Canada étaient présents, puisque des délégués du District 3, d'Edmonton, s'étaient joints à ceux de l'Ontario et du Québec. En tout, plus d'une vingtaine de militants ont participé aux deux semaines de sensibilisation, qui se déroulaient à la fin avril et au début mai dernier.

Ils ont pu rencontrer envi-
ron 75 hommes et femmes

politiques. « Nous avons surtout rencontré des sénateurs, puisque nous avons rencontré beaucoup de députés au cours des sessions précédentes », explique le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord et responsable de la campagne, Nicolas Lapierre.

Ce dernier a constaté une certaine ouverture de la part des politiciens à l'égard de l'enjeu, à tout le moins davantage que lors des premières rencontres il y a de cela deux ans. « On sent une certaine ouverture, et ce, à des degrés différents, avec des élus des différents partis. Fait à noter, les politiciens sont particulièrement sensibles à l'argument comme quoi les rentes

sont présentement plus loin dans la liste des créanciers que les municipalités ou même les commissions scolaires. C'est le genre d'argument qui porte », constate Nicolas Lapierre.

Les politiciens sont particulièrement sensibles à l'argument comme quoi les rentes sont présentement plus loin dans la liste des créanciers que les municipalités.

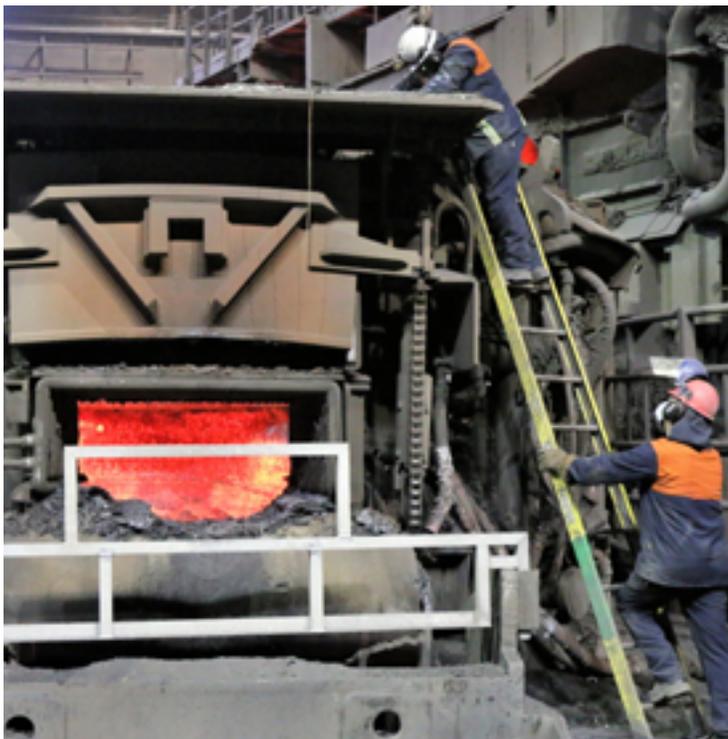
Ainsi, lors de rencontres avec le secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Rémi Massé, ainsi qu'avec la secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, Sherry Romanado, il est apparu que le dossier était maintenant sur le radar du gouvernement... pour un prochain mandat!

Malheureusement, il ne sera donc pas possible de

voir un projet de loi mis sur la table avant les élections, faute de temps.

Toutefois, le dernier budget fédéral comportait une déclaration de principe du gouvernement sur sa volonté d'intervenir et de modifier différentes lois pour mieux protéger les régimes de retraite, notamment pour y inscrire que « si un régime cesse ses activités, il doit quand même verser les prestations de pension comme lorsqu'il était actif. »

« C'est un pas dans la bonne direction et ça résulte clairement du travail de sensibilisation fait par les Métallos ces dernières années. Il reste maintenant à espérer que l'enjeu fera l'objet d'engagement pendant la campagne électorale. Nous serons par après toujours au rendez-vous pour le relancer une fois que le nouveau gouvernement sera arrivé en fonction », conclut Nicolas Lapierre.



Contre le dumping d'acier

Le gouvernement du Canada n'a pas renouvelé en avril dernier les mesures de protection contre le dumping d'acier en provenance de pays peu respectueux des règles en matière de commerce.

« Le Canada devient donc l'un des rares pays au monde qui laisse ainsi inonder son marché impunément. Les États-Unis, le Mexique, les pays d'Europe et d'Asie ont tous pris des mesures pour protéger leur marché et les travailleurs », a dénoncé le directeur canadien des Métallos, Ken Neumann.

À plusieurs reprises au cours du printemps, les Métallos ont multiplié les interventions pour une meilleure protection contre le dumping. Il a été question de mesures en ce sens lors de la conclusion de l'entente sur la levée des tarifs américains, mais le détail n'était pas encore connu au moment de mettre sous presse.

LEVÉE DES TARIFS SUR L'ACIER ET L'ALUMINIUM Y'a un peu des Métallos là-d'dans !

Les tarifs imposés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium canadiens ont finalement été levés le 20 mai dernier. Cette heureuse décision est survenue près d'un an jour pour jour après que les Américains eurent décrété les fameuses taxes de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium en provenance du Canada.

Les Métallos y sont pour quelque chose. Le Syndicat des Métallos est la seule organisation syndicale nord-américaine à avoir fait des interventions des deux côtés de la frontière, pour faire lever ces tarifs injustes. Les Américains prétextaient que les importations d'acier et d'aluminium menaçaient la sécurité nationale américaine, alors que les producteurs canadiens sont considérés depuis l'après-guerre comme faisant partie du périmètre de la défense américaine.

« Notre syndicat a mis tout son poids dans la balance, des deux côtés de la frontière, pour que ces tarifs soient levés. Nous avons finalement réussi. Il est juste dommage que cela ait pris tant de temps »,

a fait remarquer le directeur canadien des Métallos, Ken Neumann.

Lors d'une conférence de presse des directeurs canadien et québécois des Métallos quelques semaines plus tôt au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce dernier avait réitéré un appel aux politiciens canadiens pour que le nouvel accord de libre-échange ne soit pas ratifié au Parlement tant que les tarifs n'auraient pas été levés.

Le directeur québécois Alain Croteau a renchéri : « Dès le départ, nous avons dénoncé ces tarifs illégaux et injustifiés. Ces derniers s'appuyaient sur le prétexte fallacieux de la sécurité nationale, alors qu'on sait que l'acier et l'aluminium canadiens n'ont jamais posé de

menace à la sécurité nationale américaine. Ces tarifs absurdes nuisaient particulièrement à nos économies étant donné que les chaînes d'approvisionnement sont très intégrées dans les secteurs de l'acier et de l'aluminium. »

Au cours de la dernière année, les tarifs ont eu un effet très néfaste sur les travailleurs canadiens, avec plus de 600 mises à pied dans le secteur de l'acier seulement. De plus, des investissements ont été mis en péril ou sur la glace à cause du climat d'incertitude causé par les tarifs, ajoutent les directeurs des Métallos.

Mécanisme de suivi

L'entente pour la levée des tarifs ne contient pas de quotas en tant que tels, comme on l'avait craint. Un mécanisme de suivi des niveaux d'importation est cependant mis en place. Les États-Unis se réservent le droit d'imposer à nouveau des surtaxes si jamais les importations dépassent les seuils historiques. Le cas échéant, le Canada se verrait contraint de répliquer seulement par des tarifs sur l'acier et l'aluminium et non sur d'autres produits.

« Notre syndicat a mis tout son poids dans la balance, des deux côtés de la frontière, pour que ces tarifs soient levés » – Ken Neumann, directeur canadien des Métallos

syndicales. La présidente de la CSQ, Sonia Éthier, a invité le premier ministre à cesser de prendre le parti de l'employeur. « *Ce n'est pas son rôle!* ». Son collègue vice-président de la CSN, Jean Lacharité, a lancé aux lockoutés : « *vous n'êtes pas déraisonnables, contrairement à ce que dit le premier ministre* ». Ce qui est déraisonnable, pour Luc Vachon, c'est la récente photo affichant le premier ministre tout sourire avec le pdg d'Alcoa, qui a vu son salaire haussé de 223 % pour s'établir à plus de 13 millions.

Le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a pressé le premier ministre de prendre la défense des citoyens du Québec plutôt que des multinationales : « *Tous les Québécois payent pour ce lockout, pour le coup de force des multinationales qui cherchent à laisser moins en retombées au Québec.* »

Le vice-président international du Syndicat des Métallos à l'échelle nord-américaine, Tom Conway, a souligné les relations difficiles avec la multinationale de l'aluminium. « *Alcoa fait la guerre à ses travailleurs, plutôt que de miser sur le capital humain, c'est vrai ici à Bécancour, mais ça l'est aussi aux États-Unis. Nous dénoncerons cette attitude nuisible partout où Alcoa a des installations.* »

De retour d'une instance du syndicat mondial IndustriALL à Bruxelles et du congrès de l'Australian Workers Union en Australie, le directeur canadien des Métallos, Ken Neumann, a souligné que la compagnie « *Alcoa se fait remarquer sur la scène internationale pour sa mauvaise gestion des ressources humaines et ses attaques idéologiques contre les travailleurs.* »

Le porte-parole de Québec solidaire en matière de travail, Alexandre Leduc, a salué la « *résilience des lockoutés* », la « *solidarité* » de la communauté et du monde syndical en général et s'est engagé à offrir de la « *raisonnance* » au dossier à l'échelle du Québec, à l'Assemblée nationale.

Au moment de mettre sous presse, le Syndicat des Métallos a déposé une plainte auprès de l'Organisation internationale du Travail contre le premier ministre Legault pour entrave au droit à la libre négociation.



PASCAL LAMPRON

Solidarité avec les syndiqués des résidences privées

Des métallos sont allés prêter main-forte dans quelques régions aux syndiqués des résidences privées membres du Syndicat québécois des employés et employées de service (SQEES-FTQ) qui ont fait trois journées de grève pour revendiquer des salaires décentes. On voit ici des lockoutés d'ABI sur la ligne de piquetage à la fin mai.



DANIEL MALLETTE

Lors de la manifestation à Pittsburgh, les lockoutés d'ABI ont marché côte à côte avec les syndiqués d'Alcoa aux États-Unis, qui sont en période de négociations. Ces derniers ont d'ailleurs pris ce printemps des votes de grève à exercer au moment jugé opportun.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES D'ALCOA **Bons rendements et respect des travailleurs peuvent aller ensemble**

Près de 200 lockoutés ont fait le trajet entre Bécancour et Pittsburgh, plusieurs pour la deuxième année consécutive, afin de lancer un message aux actionnaires d'Alcoa réunis lors de l'assemblée annuelle de la compagnie. Ces derniers ont déambulé bruyamment dans Pittsburgh jusqu'à ce qu'une délégation entre à l'hôtel s'adresser aux actionnaires.

« *Les alumineries qui performant dans le marché actuellement sont celles qui ont la capacité d'ajouter de la valeur par rapport à l'aluminium brut. On retrouve chez ABI un centre de coulée très versatile, avec des travailleurs compétents, qui peuvent fabriquer des alliages complexes et produire une grande variété de produits à forte valeur ajoutée* », a fait valoir Clément Masse en marge de l'assemblée des actionnaires.

Ce dernier s'est adressé aux actionnaires pour les inviter à modifier les mandats des négociateurs et inciter la compagnie à agir en bon citoyen corporatif. Le vice-président international des Métallos, Tom Conway, a également plaidé pour la fin du lockout auprès des actionnaires, il était également accompagné de l'adjoint au directeur des Métallos, Dominic Lemieux, et du coordonnateur régional pour la région de Québec, Réal Valiquette.

« *L'action a perdu la moitié de sa valeur et les pertes de revenus sont grandes. Alcoa fait fausse route en choisissant la voie de la confrontation et du conflit* », a fait valoir le dirigeant du syndicat international.

LE VÉRIFICATEUR BLÂME SÉVÈREMENT LA CNESST

Iniquité marquée en matière de prévention



Audit de performance
Prévention en santé
et en sécurité du travail
Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

Le dernier rapport du Vérificateur général du Québec sert une sévère critique à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dénonce l'« iniquité marquée entre les travailleurs quant à la prise en charge de la prévention en santé et en sécurité dans leur milieu de travail. »

À la base de cette volée de bois vert, on retrouve l'échec de la CNESST à assurer la modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail, notamment en matière de prévention. En effet, le rapport révèle que seulement 11,6 % des travailleurs sont visés par toutes les mesures de prévention prévues dans la loi, soit le comité de santé et de sécurité, le représentant à la prévention, le programme de prévention et le programme de santé spécifique à l'établissement.

Seulement 11,6 %
des travailleurs
québécois sont
visés par toutes
les mesures
de prévention
prévues dans la
loi.

À l'entrée en vigueur de la loi, il y a de cela 40 ans, il était prévu que les mesures soient implantées en premier lieu dans des milieux de travail dits « prioritaires », tels les mines, les usines de fabrication et de transformation métallique, les industries chimiques, du bois, du caoutchouc, les usines de fabrication d'équipements de transport, etc. La réglementation devait ensuite être adoptée graduellement pour les autres secteurs, jusqu'à couvrir l'ensemble des milieux de travail.

Le hic? La réglementation n'a toujours pas été promulguée pour l'ensemble des milieux de travail. Selon le Vérificateur général, la CNESST ne joue « pas pleinement son rôle d'agent de changement quant à la modernisation du régime en ce qui concerne la prévention en santé et sécurité du travail. »

Ainsi, 67,2 % des lésions professionnelles surviennent dans des milieux de travail qui ne sont pas couverts par les quatre mesures de prévention prévues dans la loi.

Le rapport dénonce par ailleurs le peu d'emphase mise par la CNESST sur la prévention dans son plan d'action et dans son budget.

Le mode de tarification du régime est également placé sous l'œil du Vérificateur

général. Ce dernier s'interroge sur la possibilité que des employeurs bénéficient de taux avantageux sans pour autant effectuer de réelle prévention dans leur milieu de travail. On déplore aussi le peu d'incitatif à la prévention pour les petites entreprises.

Finalement, le Service d'inspection de la CNESST fait lui aussi l'objet de critiques: délais trop longs, manque d'inspecteurs, manque de formation des inspecteurs, difficulté à identifier les risques et, plus particulièrement,

ceux reliés à la santé psychologique et aux troubles musculo-squelettiques.

« La CNESST guide peu ses inspecteurs relativement à l'évaluation de la prise en charge de la santé et de la sécurité dans les milieux de travail, et des améliorations dans le processus d'inspection tardent à être implantées. Cela nuit à la cohérence et à l'efficacité des inspections », peut-on y lire. Le ministre du Travail a indiqué son intention de procéder à une modernisation du régime de santé et sécurité.

Décision favorable chez Sport Maska

Une travailleuse de Sport Maska ayant subi un accident du travail a vu sa réclamation acceptée au TAT, alors qu'elle avait été refusée dans un premier temps par la CNESST.

À l'hiver 2017, la travailleuse poinçonne sa carte à l'horodateur avant de débiter sa journée de travail. Ayant toutefois oublié son matériel de travail dans son auto garée dans le stationnement de l'entreprise, elle retourne dehors et glisse sur la glace près de sa voiture. Elle tombe de nouveau près de l'établissement en revenant. Elle déclare l'accident à ce moment et sa supérieure lui applique de la glace sur le genou. En raison des douleurs persistantes, la travailleuse consulte un médecin dès le lendemain et les diagnostics d'étirement lombaire et de contusion au genou sont posés. Son médecin recommande alors des travaux légers. La travailleuse produit une réclamation à la CNESST dans laquelle elle précise avoir glissé entre 7 h 08 et 7 h 15, le matin du 15 mars 2017.

La Commission refuse sa réclamation, en s'appuyant notamment sur le visionnement d'une vidéo qui ne correspondait pas avec le moment de l'accident tel que mentionné par la travailleuse dans sa réclamation. Cette décision a été maintenue en révision administrative, ce qui a mené à la contestation devant le TAT. Lors des audiences au TAT, l'employeur a prétendu que la travailleuse avait modifié sa version des faits et que les vidéos de surveillance ne démontrent aucun accident à l'heure indiqué dans la réclamation de la travailleuse. Par contre, les enregistrements vidéos en question ont été effacés automatiquement après un certain temps.

Le TAT a donné raison à la travailleuse, estimant qu'elle avait fait la démonstration d'un événement imprévu tel que stipulé à l'article 2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES FTQ

Des propositions pour les travailleurs et travailleuses

À l'occasion des prochaines élections fédérales, la FTQ présentera aux différents partis une plate-forme électorale comportant 7 revendications pour améliorer la vie des travailleurs et travailleuses. Ces derniers seront appelés à se positionner sur ces différentes revendications lors des élections. La FTQ ne lance pas de mot d'ordre officiel en faveur d'un parti ou d'un autre à l'échelle du Québec. La centrale et ses syndicats affiliés invitent cependant les membres à voter localement en faveur des candidats dont les positions reflètent le plus les valeurs syndicales.

Instaurer une assurance médicaments universelle et publique

La FTQ demande au gouvernement fédéral de modifier la Loi canadienne sur la santé pour inclure les médicaments d'ordonnance dans les services assurés. Cela obligerait le gouvernement du Québec à mettre sur pied son propre régime public et universel d'assurance médicaments. Par la même occasion, le mouvement syndical demande que le Québec puisse exercer son droit de retrait avec pleine compensation s'il met en place un régime équivalent ou supérieur au régime pan-canadien. Alors que les médicaments font partie intégrante du système de santé, l'assurance médicaments publique et universelle est la pièce manquante du filet social québécois.



Jeter les bases d'une transition juste

Devant le réchauffement climatique, le Canada doit jeter les bases d'une transition juste vers une économie plus verte. La FTQ et ses affiliés demandent donc des mesures concrètes pour investir dans le développement du transport collectif ainsi que soutenir les secteurs plus dépendants des énergies fossiles pour réduire leur consommation d'énergie et adopter des pratiques énergétiquement plus efficaces qui recourent davantage à des énergies propres.

Améliorer le programme d'assurance-emploi

Une réforme s'impose. La liste des changements nécessaires est longue : hausse du salaire assurable et du pourcentage de remplacement du salaire à 60 %, meilleure protection des travailleurs occupant des emplois atypiques, dont les saisonniers, meilleure accessibilité, notamment en retirant la variation du nombre de semaines en fonction des régions, assouplissement en cas de conflit de travail pour permettre l'accès lors de la reprise des activités pour les travailleurs qui n'ont pas encore été rappelés.

Lutter contre les paradis fiscaux

L'évasion fiscale prive les services publics de ressources importantes. Le gouvernement doit se donner les moyens de lutter contre les paradis fiscaux, rendre l'évitement fiscal criminel, taxer les profits détournés dans les paradis fiscaux et imposer les profits des géants de l'économie numérique.

Contribuer à notre développement économique par une stratégie canadienne de l'aérospatiale

L'industrie aérospatiale basée principalement au Québec représente 40 700 emplois dans 193 entreprises. Ce secteur est menacé par la concurrence de pays comme la Chine et la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Une stratégie canadienne visant spécifiquement le Québec aiderait à relever les défis qui se présentent.

Moderniser les lois fédérales pour protéger les travailleurs et travailleuses

- Instaurer un retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les milieux de travail sous juridiction fédérale
- Créer des dispositions anti-briseurs de grève dans les milieux de travail sous juridiction fédérale
- Protéger les régimes de retraite en cas de faillite d'entreprise pour l'ensemble des travailleurs et retraités
- Interdire les clauses de disparité de traitement dans les milieux de travail sous juridiction fédérale

Protéger les industries culturelles et médiatiques contre la concurrence déloyale des multinationales de l'Internet

Le monde des médias est en crise. Les fonds publicitaires fuient vers les géants du numérique comme Google, Apple, Spotify et Netflix, et plusieurs médias sont menacés par des baisses de revenus radicales. L'information produite par des journalistes doit être considérée comme un bien public et un droit démocratique. Des mesures doivent être prises pour taxer les géants du numérique et soutenir la production d'information par de vrais journalistes.

Rencontres avec les députés

Une centaine de militants de différents syndicats affiliés à la FTQ, dont 10 métallos, ont participé à la Journée FTQ de rencontres avec les députés à Québec. Tout au long de la journée, des syndicalistes arpentaient les couloirs de l'Assemblée nationale pour rencontrer des dizaines de députés de tous les partis.



Au menu des discussions :

- l'importance d'étendre à l'ensemble des milieux de travail les mesures de prévention prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, alors qu'elles ne s'appliquent aujourd'hui qu'à 11,6 % des travailleurs.
- la nécessité de mettre en place un régime universel d'assurance médicaments, véritable pièce manquante du filet de protection sociale.

On voit sur la photo le confrère métallo Daniel Mallette, à gauche, en compagnie de François Patry de la FTQ Construction, de Pascale St-Antoine de l'UES 800, de Luc Madgin du SEPB avec les députés caquistes Claire IsaBelle de la circonscription de Huntingdon et Claude Reid de la circonscription de Beauharnois.

Une importante transition s'amorce à la barre du Syndicat des Métallos à l'échelle internationale. Président international depuis 2001, Leo Gerard a annoncé son départ à la retraite à la fin mai dernier, départ qui sera effectif à partir de la mi-juillet.

Originaire de Sudbury en Ontario où il a travaillé comme mineur, ce dernier laisse une marque indélébile dans l'histoire de notre syndicat, notamment pour le rôle qu'il a joué afin de solidariser le mouvement syndical à l'échelle mondiale.

C'est l'actuel vice-président international, Tom Conway, qui lui succédera, ce dernier est notamment en charge du secteur de l'acier aux États-Unis et



DANIEL MALLETTE

d'importantes négociations avec des multinationales.

Pionnière au chapitre de la présence féminine à la tête de l'organisation, la vice-présidente hors-cadre, Carol Landry, originaire de la Colombie-Britannique a également annoncé sa retraite. C'est Roxanne Brown,

actuellement responsable de la législation au bureau de Washington, qui prend la relève.

Le trésorier international, Stan Johnson, a lui aussi annoncé son départ à la retraite et sera remplacé par John Shinn, actuellement directeur du District 4. Le directeur du District 1, David

McCall, deviendra quant à lui vice-président international.

Finalement, Lehann Foster, présentement adjointe au président international, succédera à John Geenen au poste de vice-président international.

« Cette décision d'annoncer tous ces changements en même temps permettra de veiller à ce que le nouveau groupe de dirigeants syndicaux compétents et chevronnés entre dans le feu de l'action en tant qu'équipe », a annoncé M. Gerard.

« Le Syndicat change et est de plus en plus diversifié. Nous représentons plus de types de travailleurs dans plus de secteurs et notre conseil change pour refléter cette croissance », a conclu le président sortant du Syndicat des Métallos.

CONTRATS DE TRAVAIL

Restaurant Graffiti — Montréal

À Anjou, les travailleurs du restaurant Graffiti (SL 9400) ont entériné à l'unanimité, en février dernier, un nouveau contrat de travail de 2 ans. Ceux-ci obtiennent des augmentations de 2,5%, un rattrapage salarial sur les différents postes, une bonification du régime de vacances ainsi qu'une nouvelle indemnité de départ.

CPE Jardin de Pierrot — Rouyn-Noranda

À Rouyn-Noranda, les travailleuses du CPE Jardin de Pierrot (SL 9291) ont ratifié un nouveau contrat de travail. Elles ont récupéré certains de leurs avantages, dont deux congés mobiles, perdus au cours de la précédente ronde de négociation nationale. Les salariés permanents se voient

ajouter une journée pédagogique de plus par an. Le retrait d'une clause portant sur la disponibilité des travailleuses occasionnelles devrait aussi aider à la rétention de la main-d'œuvre. Enfin, ces travailleuses obtiennent une journée de libération de plus pour leur déléguée sociale.

Canadien National

Les métallos œuvrant à la voie du CN (SL 2004) ont renouvelé leur convention collective pour les 5 prochaines années. Leur nouveau contrat comporte d'importantes augmentations salariales (2,5%, 2,5%, 3,3% et 3%) et un boni à la signature de 1000\$. De plus, l'assurance invalidité de courte durée passe de 720\$ à 830\$ et les montants pour les soins paramédicaux sont bonifiés.

Industrie Lemieux — Boucherville

À Boucherville, les travailleurs d'Industrie Lemieux (SL 7625) ont entériné une nouvelle convention collective de 5 ans. Ils obtiennent à terme des augmentations salariales de 11%, une amélioration de leur progression dans l'échelle salariale ainsi que l'ajout de trois journées d'absence pour maladie.

Les Chaînes de traction Québec ltée — Anjou

Les métallos de Les Chaînes de tractions Québec ltée (SL 7625), une entreprise spécialisée dans les chaînes et les accessoires de levage, ont un nouveau contrat de travail de 5 ans qui comporte des augmentations salariales de 50 cents par an. De plus, l'employeur bonifiera sa cotisation

au Fonds de solidarité FTQ, l'allocation annuelle pour les bottes de sécurité (qui grimpe de 200\$) ainsi que la prime en cas de fermeture.

Ville de Matagami — Matagami

Les travailleurs de la Ville de Matagami (SL 6131) ont renouvelé leur convention collective pour une durée de 5 ans. Ils obtiennent une augmentation de 10,5% et un fonds de pension majoré à 6% du salaire. Une prime de retraite est instaurée pour les travailleurs ayant 60 ans avec dix ou vingt ans d'ancienneté (montant forfaitaire de 1500\$ ou 4000\$, selon le cas). De plus, la prime d'assurance collective sera désormais financée à 40% par les travailleurs

SUITE À LA PAGE 10

Temps durs dans les mines en Abitibi

Les prix des métaux ont beau être assez bons, les temps sont visiblement durs dans les mines en Abitibi. On y remarque plusieurs licenciements, des fermetures temporaires et d'autres projetées.

La minière Iamgold (SL 9291) a procédé à la fin mars dernier à une importante restructuration à la mine Westwood, à Preissac. Cela a entraîné la suppression de 220 emplois sur 459, dont celui de 29 travailleurs syndiqués. Replacer les travailleurs affectés par l'instabilité de

certaines excavations souterraines a exigé un remarquable travail d'équipe. Le départ volontaire de trois confrères a entraîné le rappel de trois travailleurs sur la liste de rappel. Enfin, l'employeur révisé à l'heure actuelle le plan de minage pour assurer la santé et sécurité des travailleurs.

Cela s'ajoute à la Mine Beaufor à Val-Senneville, qui devrait être placée en dormance à la fin juin, après avoir tourné au ralenti au cours des derniers mois. Cette situation a été annoncée pour

une durée de 2 ans, mais aucune garantie n'a été donnée quant à une éventuelle reprise des activités.

Ce ralentissement et cette fermeture projetée se reflète aussi sur le concentrateur Camflo à Val-d'Or. La compagnie Monarques, qui possède également la Mine Beaufor, a annoncé la fermeture imminente du concentrateur.

À la mine de zinc Nyrstar de Lebel-sur-Quévillon, la compagnie mondiale qui a racheté la mine récemment



Travailleurs à l'ouvrage à la mine Weswood à Preissac

a annoncé son intention de l'exploiter encore seulement pour 18 mois avant de mettre la clé dans la porte. Une très mauvaise nouvelle pour les 180 métallos qui y travaillent.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 9

comparativement à 30% auparavant. Enfin, les sanctions disciplinaires se-ront retirées du dossier du travailleur après 18 mois et les griefs n'auront plus à être présentés au conseil municipal avant de se rendre en arbitrage.

Permacon Montréal – Anjou

Près d'une centaine de métallos de Permacon Montréal (SL 7625) ont ratifié, dans une proportion de 87%, un nouveau contrat de travail de 2 ans. Celui-ci accorde aux travailleurs des augmentations annuelles de 2,3%, une rétroactivité salariale au 1^{er} mars 2019, une plus grande contribution de l'employeur au régime de retraite (RRFS-FTQ), une augmentation de l'allocation pour les bottes de travail ainsi que du nombre d'uniformes fournis par l'employeur. Le syndicat et l'employeur ont aussi convenu par lettre d'entente de créer un comité mixte de formation, de veiller à rencontrer tout changement technologique issu

de l'introduction, d'ici 2020, de deux machines clés et la possibilité de réduire les horaires à la préretraite jusqu'à concurrence de trois jours semaine.

Pro-Fab – Vallée Jonction

Les 80 nouveaux métallos de l'usine Pro-Fab de Vallée-Jonction en Beauce (SL 9153) ont ratifié un nouveau contrat avec des hausses salariales totalisant 16,9% sur 5 ans. La soustraction est limitée et l'attribution des postes est balisée. Autre gain: les travailleurs pourront dorénavant prendre leurs vacances à n'importe quel moment de l'année. Enfin, le montant alloué pour les bottes de sécurité est bonifié et les travailleurs auront la possibilité de prendre une préretraite.

Glopak – St-Léonard

Près d'une centaine de travailleurs de Glopak inc. à Saint-Léonard (SL 7625) ont renouvelé leur convention collective pour une durée de 4ans. Ils

ont obtenu des augmentations salariales totalisant 10,6% sur 4 ans, une bonification de la cotisation patronale au REER et des allocations pour les bottes de sécurité. Un ratio maximal de quatre opérateurs pour un apprenti a été fixé au département de l'extrusion. De plus, dans l'éventualité où deux opérateurs ou plus manquent à l'appel lors d'un quart de travail, l'employeur doit alors procéder à l'arrêt d'une extrudeuse monocouche.

Verre Select inc. – Terrebonne

Une trentaine de travailleurs du fabricant de fenêtres Verre Select inc. de Terrebonne (SL 2008) ont entériné un nouveau contrat qui prévoit une augmentation totale de 16% avec rétroactivité. Un ajustement salarial de 2% est prévu à la première année du contrat pour les travailleurs de classe 2 pour qui les efforts et la connaissance dans la manipulation du verre sont clés à la fabrication. Les primes de soir

et pour chefs d'équipe entreront dans le calcul des paies de vacances. L'allocation pour les bottes de sécurité est haussée. Enfin, les mécaniciens seront dorénavant syndiqués métallos et les travailleurs de plus de 60 ans auront la possibilité de travailler quatre jours semaine.

Boa-Franc – Saint-Georges-de-Beauce

Les 130 travailleurs de l'usine 2 de fabrication de planchers Boa-Franc (SL 9153) ont ratifié un contrat de travail de 7 ans qui prévoit des augmentations de 50 à 60 cents par an (le taux horaire après un an de service se situe autour de 20,84\$) ainsi que plusieurs mesures pour favoriser une meilleure rétention du personnel. Les postes d'opérateur sont mieux reconnus avec des primes pour les classes 1 à 3 afin de mieux refléter la complexité de la tâche. Le montant alloué par l'employeur au REER collectif est bonifié considérablement, passant de 0,5% du

SUITE À LA PAGE 11

Mométal menacée de faillite en raison d'un contrat non payé

Deux contrats qui ont mal tourné dont un avec la Ville de Longueuil et l'entreprise Mométal, située à Varenne s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Les 73 métallos membres de la section locale 9414 se retrouvent donc sans emploi, dans l'attente de savoir si la compagnie trouvera preneur. Un comité de reclassement a été mis sur pied et le Syndicat des Métallos effectue un suivi pour que l'opération se

déroule rondement et que les travailleurs aient les sommes auxquelles ils ont droit.

L'entreprise de fabrication de structures métalliques avait été mandatée par le groupe construction TNT à titre de sous-traitant afin de réaliser une structure métallique pour le remplacement de la passerelle située au-dessus de l'autoroute 132, arrachée par un camion en 2015. Or, la Ville de Longueuil refuse de payer pour la structure en question, dont l'ouvrage a pourtant été livré depuis septembre 2018,



Les travailleurs de Mométal ont manifesté le 7 mai dernier devant l'hôtel de Ville de Longueuil

après des ajustements demandés par la Ville.

Quelques dizaines de syndiqués ont manifesté le 7 mai dernier devant l'hôtel de Ville de Longueuil. «Nos membres se retrouvent pris dans un litige entre

une autre entreprise et la ville... Ça n'a aucun sens de laisser un fleuron de la construction en structure d'acier dans une situation si précaire», avait fait valoir le vice-président de la section locale 9414, Dave Brodeur.

CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 10

salaires à 2,5 % au terme du contrat. Aussi, une cinquième semaine de vacances est ajoutée et une banque de temps supplémentaire est mise en place. Toutes les primes de quart sont bonifiées ainsi que celle pour l'achat d'outils et de bottes de travail. Une prime est également créée pour les travailleurs plus expérimentés.

Rotobec — Sainte-Justine de Beauce

Près de 300 travailleurs de Rotobec (SL 9153) ont entériné un nouveau contrat de travail qui leur accorde des augmentations salariales moyennes de 20% sur 5 ans, dont un minimum de 2\$/heure pour tous les salariés dès la signature du contrat. Les salariés voient aussi différentes primes bonifiées. Ils obtiennent également le paiement des jours fériés en fonction des heures normalement prévues à leur quart de travail, une limite de temps en cas d'affectation temporaire et une nouvelle clause

sur l'affichage des postes et la formation. De plus, l'employeur ne pourra apporter de changements au régime d'assurance collective sans l'accord du syndicat. La participation au régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) augmente de 400\$ par an jusqu'à ce que cela atteigne 1250\$ par an.

Ville de Fermont

La quarantaine de travailleurs de la ville de Fermont (SL 5778) ont renouvelé leur contrat et obtenu des hausses salariales moyennes de 2,6% pour les cinq prochaines années. Ces travailleurs conservent leur régime à prestations déterminées. Ils ont de plus obtenu qu'une grande partie des augmentations de coûts de leur régime de retraite soient assumées par l'employeur ainsi que des améliorations à l'allocation nordique, au régime d'assurance collective et au coût des billets d'avion. Enfin, puisque l'actuelle convention collective était échue depuis le

1^{er} mars 2017, les travailleurs obtiendront une rétroactivité.

Chemin de fer Knob Lake et Timmins — Schefferville

Une douzaine de travailleurs du chemin de fer Knob Lake et Timmins (SL 7065), qui conduisent les trains et entretiennent la voie entre la mine de Tata Steel et la ville de Schefferville, a conclu une toute première convention collective avec le Syndicat des Métallos.

Ces métallos ont obtenu des augmentations salariales de 2% par année, pendant trois ans. Plusieurs clauses ont été mises en place pour mieux encadrer le navetage et mieux rémunérer les travailleurs lors des périodes de déplacement, alors qu'ils ne sont pas à domicile. Ainsi, lorsque l'avion a du retard, les travailleurs verront leurs heures payées. Idem lors de la journée de transport pour se rendre sur leur lieu de travail ainsi que lors de leur retour à la maison.

Cette première convention collective prévoit également un meilleur encadrement des relations de travail. Les vacances seront mieux payées et le nombre de journées de vacances est augmenté.

CCR Glencore — Montréal-Est

Les 375 métallos de l'affinerie de cuivre CCR Glencore à Montréal-Est ont maintenant un nouveau contrat de travail. Celui-ci prévoit la bonification du régime de retraite à prestations déterminées ainsi que des augmentations salariales totalisant 10,45% sur quatre ans. Différentes primes ont aussi été bonifiées, notamment pour les quarts de travail de nuit et de fin de semaine ou encore celle pour les travailleurs qui sont en disponibilité. Les paramètres du régime d'assurance collective ont aussi été améliorés. Les travailleurs pourront prendre, à la date de leur choix, un congé mobile alloué pour

SUITE À LA PAGE 12



CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 11

leur date anniversaire. Enfin, les horaires ont été modifiés pour des périodes de pause et de repas mieux adaptées à certains groupes de travailleurs.

Convoyeur Continental – Thetford

Les 70 travailleurs de Convoyeur Continental & usinage Itée (SL 9599) ont adopté un nouveau contrat de travail de 6 ans qui leur accorde des augmentations salariales moyennes de 2,25 % par an et améliore la progression dans les échelons salariaux. Grâce à une lettre d'entente pouvant être renouvelée chaque année, les travailleurs passent à un horaire de quatre jours et demi par semaine. La participation patronale au

REER des travailleurs est bonifiée, de même que les primes de quart de travail. Les clauses de mouvements de main-d'œuvre sont améliorées et la progression dans les échelons également, rendue plus automatique qu'auparavant. Les peintres et commis à la réception seront reclassés et il sera désormais possible pour tous les travailleurs de 60 ans et plus de prendre une retraite progressive.

Hôtel Le Manoir – Baie-Comeau

Près d'une trentaine de travailleurs de l'Hôtel Le Manoir de Baie-Comeau (SL 7065) ont entériné un contrat de travail renouvelé de 5 ans qui accorde un important rattrapage salarial et fait de

ces salariés parmi les mieux rémunérés du secteur hôtelier de Baie-Comeau et des environs. Les travailleurs toucheront dès la première année des augmentations salariales de 3,1 % à 12 % selon le poste, puis de 2 %, 2,5 %, 3 % et 3 % les années subséquentes. De sorte que, dès novembre prochain, aucun travailleur ne sera rémunéré moins qu'à un taux horaire de 15 \$. Un congé mobile est aussi ajouté, les vacances pour les travailleurs comptant plus de 20 ans d'ancienneté sont bonifiées, de même que les primes de nuit. De plus, l'employeur accordera un montant de 500 \$ par an pour l'aide à l'éducation syndicale et un montant de 300 \$ par an pour chaque métallos qui décide de cotiser au Fonds de solidarité FTQ. Enfin, les propositions aux chambres verront leur taux horaire être haussé de façon substantielle de plus de 3000 \$ annuellement dès novembre.

Résolu-LP - Larouche

La trentaine de syndiqués ont obtenu l'amélioration de plusieurs aspects de leur convention notamment : l'amélioration du respect de l'ancienneté lors de l'assignation de postes, l'améliorations des indemnités en assurance salaire, l'augmentation des congés sociaux et la simplification du processus pour l'assurance maladie. Les travailleurs ont

aussi obtenu l'abolition des postes de chef d'équipe. Le processus d'évaluation des salariés à l'entretien soit mieux défini et l'employeur devra dorénavant s'entendre avec le syndicat lors de modification d'horaire. Les augmentations salariales à l'opération seront de 11 % sur 4 ans tandis que les travailleurs de l'entretien obtiendront 6 % en 2019 suivi de 2 % en 2020, 2,5 % en 2021 et finalement 5 % en 2022.



Nouvelle formation pour les comités locaux de la condition féminine

Une première édition du cours «Les comités locaux de la condition féminine» a eu lieu du 6 au 8 mai à Brossard. Ce nouveau cours s'adresse aux personnes responsables de comités de condition féminine au sein de leur section locale ou qui voudraient en mettre sur pied. Les participantes apprennent à dresser un portrait concret des femmes au sein de leur section locale et des problématiques spécifiques qu'elles peuvent rencontrer; planifier des actions concrètes pour répondre à leurs besoins; développer un plan d'action pour le comité de condition féminine et le mettre en œuvre en cohérence avec le reste de la structure syndicale et du membership. Une belle formation, qui sera de nouveau à l'horaire l'an prochain... surveillez le calendrier cet automne.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO
245

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, (QC)
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des Métallos : Alain Croteau

Responsable : Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants : Isabelle Bournival (Brossard); **Alain Frenette** (Montréal); **Stéphane Paquet**, (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); **Nancy Thibeault**, **Julie Adams** (Nord/Nord-Ouest); **Mélanie Tremblay** (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

Collaboration : Éric Demers, Pascal Lampron, Daniel Mallette
Personnel de soutien : Nathalie Leblanc, Roseline Mongeon, Sylvie Tremblay

Tirage : 8000

Premier numéro mars 1983
Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez
Imprimerie Transcontinental
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.